



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 92359

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des autistes et sur la reconnaissance de l'autisme comme grande cause nationale. En effet, d'après une étude de la Haute autorité de la santé, une personne sur 150 est autiste, les deux-tiers étant des adultes qui vivent en grande souffrance. L'autisme touche en France, 430 000 personnes avec malheureusement plus 6 000 nouveaux cas chaque année. La Région Rhône-Alpes comptant à elle seule 38 000 autistes. La méconnaissance de l'autisme et la confusion avec d'autres handicaps empêchent une véritable stratégie éducative pour les enfants, susceptible de réduire les difficultés cognitives et comportementales. Sans un diagnostic approprié et rapide, les enfants se retrouvent dans des situations inadaptées qui accentuent les difficultés sociales et les coûts sociaux inhérents à ces pathologies. Pour les adultes, la situation est encore plus inquiétante, puisque peu de lieux d'accueil sont ouverts chaque année et que le coût financier pour les familles est difficilement surmontable. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement entend faire de l'autisme une grande cause nationale pour 2011 qui soulignera l'urgence de ce problème de santé publique et permettra une prise en considération à la fois médicale et sociale.

Texte de la réponse

Le choix du thème de « grande cause nationale » ou de « campagne d'intérêt général » ressort de la décision du Premier ministre. Pour l'année 2011, le Premier ministre a attribué, mardi 23 novembre 2010, le label de « grande cause nationale » au collectif d'associations « Pas de solitude dans une France fraternelle », constitué autour de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Ce label permettra aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans ce domaine et souhaitant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et les télévisions publiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92359

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11911

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 335